## **Faits divers**

## DAMMARIE. Prison avec sursis pour la nounou qui avait secoué deux bébés

La nourrice qui avait secoué deux bébés à Dammarie-lès-Lys a été condamnée à 3 ans de prison avec sursis et mise à l'épreuve, avec interdiction de garder des enfants.

Mardi 28 juin, le tribunal correctionnel a rendu son délibéré en l'absence de l'ancienne nourrice agréée qui avait secoué deux bébés à Dammarie-lès-Lys.

Des faits commis en 2014, sur deux petits garçons de 8 et 11 mois.

Conformément aux réquisitions prononcées le 8 juin dernier, Virginie L., 27 ans, actuellement enceinte, a été condamnée à trois ans de prison avec sursis et mise à l'épreuve durant trois ans.

Elle aura l'obligation de dédommager les parties civiles, de travailler et de suivre des soins psychologiques.

En outre, une interdiction définitive d'exercer une profession en lien avec la garde d'enfants a été prononcée.

## Dommages et intérêts

Les enfants n'étant pas consolidés, des expertises médicales ont été demandées et l'audience sur intérêts civils a été reportée.

En attendant, la prévenue devra verser 10 000 € de provision pour l'une des victimes, et 4 000 € pour l'autre. Elle devra aussi rembourser la caisse primaire d'assurance maladie à hauteur de 54 000 € et payer près de 50 000 € aux proches des petites victimes pour les préjudices moraux.

« Les faits sont extrêmement graves, a souligné M<sup>4</sup> Sophie Ksentine, l'avocate d'un des petits garçons aujourd'hui âgé de trois ans, qui souffre d'un tassement vertébral.

On a craint pour la vie de l'enfant qui a été placé, car les parents ont été suspectés de maltraitance. Pendant 10 jours, la nourrice n'a pas avoué les faits, ce qui a empêché de poser un diagnostic rapide. Celle qui avait des manières brutales avec les petits s'est même vantée de n'avoir rien fait ».

## « Une année cauchemardesque »

« On a vécu une année cauchemardesque, et on a fêté le premier anniversaire de notre enfant à l'hôpital, sous surveillance », rappellent de leur côté les jeunes parents.



Pour M<sup>4</sup> Sophie Ksentine, avocate d'un des petits garçons, les faits sont extrêmement graves

C'est l'enquête sur l'autre victime, souffrant d'un traumatisme crànien, qui avait en fait permis de faire le lien avec la nourrice dammarienne.

L'avenir reste en tout cas incertain pour les deux enfants, car tant que la croissance n'est pas terminée, un diagnostic certain ne peut être prononcé...

A.G.B.